

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 11-373-1927 portant prorogation pour une période de deux mois, à compter du 21 décembre 1927, du privilège de la Banque de l'Indochine.

n° 11-373-1927

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
29 décembre 1927

Numéro JO  
n° 373 du 31/12/1927

Date du numéro  
31 décembre 1927

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 14 décembre 1927 portant prorogation pour une période de deux mois, à compter du 21 décembre 1927, du privilège de la Banque de l'Indochine

**Vu** le câblogramme ministériel n° 15/7 du 20 décembre 1927,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué dans la colonie le décret susvisé du 1er décembre 1927.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.